

CHAMPIONNAT QUALIFICATIF DU HAINAUT

TRIPLETTE 2022.

1. Composition des équipes

- 1.1 Du fait de la participation obligatoire de 6 joueurs de chaque club inscrit à la FBFP Province de Hainaut (Pour rappel : en cas de non-respect le club est sanctionné d'une amende égale au montant de l'inscription de ses équipes défaillantes) et le mixage autorisé entre licenciés de la FBFP.
- 1.2 Peuvent participer les équipes composées comme suit :
- TRIPLETTES MESSIEURS/MIXTES : (1 M minimum)**
- 3 joueurs(joueuses) d'un même club de la province du Hainaut
 - 3 joueurs(joueuses) de la Province du Hainaut
 - 2 joueurs(joueuses) d'un même club de la province du Hainaut et 1 joueur(joueuse) de la FBFP
 - 2 joueurs(joueuses) de la Province du Hainaut et 1 joueur(joueuse) de la FBFP
 - 1 joueur (joueuse) de la Province du Hainaut et 2 joueurs(joueuses) de 2 provinces de la FBFP
- TRIPLETTES DAMES : (3 dames)**
- 3 joueuses d'un même club de la province du Hainaut
 - 3 joueuses de la province du Hainaut
 - 2 joueuses d'un même club de la province du Hainaut et 1 joueuse de la FBFP
 - 2 joueuses de la province du Hainaut et 1 joueuse de la FBFP
 - 1 JOUEUSE DE LA PROVINCE DU Hainaut et 2 joueuses de 2 provinces de la FBFP
- 1.3 Les joueurs et joueuses peuvent être indifféremment belges ou étrangers résidents, régulièrement licenciés à la FBFP et non suspendus.
- Ne sont pas admis les porteurs de la licence B.**
- 1.4 Les équipes MM&Mx sont composées indifféremment de joueurs classés " VeH - Sen - Emasc. - Jmasc. - Cmasc. - Mmasc." ou partiellement "VeD - Dam - Efém. - Jfém. - Cfém. - Mfém.". Les équipes Dames sont composées indifféremment de joueuses classées " VeD - Dam - Efém. - Jfém. - Cfém. - Mfém.".
- 1.5 Une tenue identique, portée visiblement, est obligatoire, à partir de la régularisation d'inscription à la compétition, pour les membres d'une même équipe.
Dérogation peut être accordée par l'Arbitre en cas d'intempéries.

2. Formule CHAMPIONNATS MM&Mx et Dames

2. 1. FORMULE DU CHAMPIONNAT DU HAINAUT TRIPLETTE

Le championnat qualificatif tripléte donnant à la première tripléte homogène Hainaut le titre de champions du Hainaut se déroule conformément au Règlement International de Pétanque (R.I.P.), tel que paru dans sa dernière édition, sauf dérogation décidée par le Comité Exécutif.

2.1.1 Phase éliminatoire

Elle se déroule suivant le système de poules de 3 ou 4 équipes : elle débute à 9h.00 et se poursuit jusqu'à sa conclusion.

REMARQUE

Les formules de jeu ci-dessous ne s'appliquent que si le tournoi n'est pas régi par informatique.

2.2 Tirage au sort des rencontres

2.2.1 Les numéros des équipes sont attribués par tirage au sort. Le jour de la compétition, les capitaines tirent au sort le numéro qui désignera le numéro de leur poule ainsi que la place occupée dans celle-ci. Il y a autant de numéros que d'équipes inscrites.

Ex : si une équipe tire le n° 9, elle sera inscrite dans la poule 3 à la 1ère place de celle-ci. Lors du tirage au sort, on évitera dans la mesure du possible d'introduire 2 équipes homogènes d'un même club dans la même poule.

2.2.2 Si le nombre d'équipes engagées est un multiple de

4+1, les 3 dernières poules ne comptent que 3 équipes.

4+2, les 2 dernières poules ne comptent que 3 équipes.

Si une équipe est absente dans une poule de trois et s'il n'est pas possible de compléter d'autres poules de trois elle sera remplacée par l'équipe qui occupe la quatrième case de la première poule de 4 précédente

4+3, la dernière poule ne compte que 3 équipes.

2.3 Mécanisme des rencontres

2.3.1 Poules de 4 équipes

1er tour : les équipes se rencontrent dans l'ordre (1-2) (3-4).

2ème tour : les gagnants se rencontrent de même que les perdants.

3ème tour : seules les équipes ayant une victoire se rencontrent.

Il n'est pas exclu que le 3ème tour remette en présence les équipes qui se sont rencontrées au 1er tour.

2.3.2 Poules de 3 équipes

- 1^{er} tour : les équipes se rencontrent dans l'ordre (1-2) ;
la 3ème est "bye" et créditée d'une victoire.
2ème tour : le gagnant du 1er tour rencontre le "bye"
le vaincu du 1er tour est "bye" et crédité d'une victoire
3ème tour : seules les équipes ayant une victoire se rencontrent.

Il n'est pas exclu que le 3ème tour remette en présence les équipes qui se sont rencontrées au 1er tour.

2.3.3 Constitution des catégories

A l'issue des poules, les gagnants constituent la 1^{ère} catégorie et les perdants constituent la 2^{ème} catégorie.

Le système de jeu est identique dans les deux catégories.

2.3.4 Tour de sélection

Un tour de sélection est tiré au sort dans chaque catégorie dans le but d'amener le nombre d'équipes à 32, 16, 8 ou 4 suivant la participation initiale. Le tour de sélection se joue en 13 points. Il faut toutefois noter que le jury, faisant application de l'article 35 du R.I.P., a pouvoir de mettre fin prématurément aux parties, dont la durée extrême compromet le bon déroulement de la journée. Dans ce cas, le jury fera communiquer, via l'arbitre du jour, à la partie (aux parties) concernée(s) qu'après la mène en cours, on en jouera encore une qui attribuera des points et que les points totaux acquis en ce moment seront le résultat définitif de la partie. En cas d'égalité, on continuera à jouer jusqu'à ce qu'une différence de points soit acquise.

2.4 **Phase finale**

Sont joués des 1/32e, 1/16e, 1/8e, 1/4, 1/2.

2.5 **Classement**

En 1^{ère} catégorie prix pour tous.

En 2^{ème} catégorie prix au 4 premiers.

2.6 **Rappel :**

Les téléphones portables sont interdits pendant la compétition sur et autour des aires de jeu. Il est strictement interdit aux compétiteurs de fumer et de consommer des boissons alcoolisées pendant la compétition sur et autour des aires de jeu.

3. Organisateur, lieu, date et heure

3.1 Le Championnat se joue à **TERTRE ESPERANCE**

3.2 Il a lieu le dimanche **01/05/2022**

3.3 Il débute à **09h00**.

4. Inscriptions

4.1 Inscriptions mentionnant obligatoirement **les noms et prénoms, le numéro des licences, matricule club** via petanque.hainaut@gmail.com **pour le dimanche 24/04/2022** Confirmation des inscriptions par retour du Mail.

Régularisation des inscriptions, à la table de marque de 08h15 à 08h45.

(Vérification des licences et port de la tenue identique)

4.2. Le club organisateur est tenu de prévoir une table de change (minimum 150 € en diverses monnaies). Il doit également être capable d'échanger de la monnaie, si le délégué fédéral le demande, aux fins de faciliter la ventilation des prix.

5. Droit d'inscription

5.1 Le droit d'inscription est fixé à 5 €, par joueur et est payable par équipe, lors de la régularisation, la mise de l'équipe doit être complète et exacte.

6. Trophées et prix

6.1 Des trophées sont remis aux joueurs après le championnat :

- 1ère équipe du Championnat MM&Mx;
- 1ère équipe du Championnat Dames.

6.2 Les prix sont remis en espèces.

7. Délégué fédéral, secrétariat, jury et arbitre(s)

7.1 Le Délégué fédéral et les secrétaires sont désignés par le CSPH.

7.2 Les arbitres sont désignés par la CAP.

7.3 Le secrétariat est ouvert à 8h15. Les régularisations sont inexorablement clôturées à 8h45, le secrétariat n'étant plus accessible aux joueurs et joueuses au-delà de ce délai.

7.4 Le jury est composé du délégué fédéral, d'un secrétaire et de l'arbitre principal.

8. Qualification supérieure

- 8.1 Le championnat fédéral des meilleures triplettes aura lieu dans la **Province de Liège à B05 La Boule Vottemoise rue Haute-Marexhe, 142 - 4040 Herstal le dimanche 22/5**
- 8.2 Pour cette compétition le nombre d'équipes qualifiées inscrites en province du Hainaut est de 19 équipes Hommes et 8 équipes dames. Le jury peut décider suivant le déroulement de la journée d'inclure ou non le premier de la seconde catégorie dans la constitution de ce quorum.
- 8.38.3 Le jour de la compétition les équipes qui ne souhaitent pas participer au Championnat Fédéral devront en faire part à la table des officiels lors de la régularisation de leur inscription ou au plus tard à la fin des poules. Ce choix sera irrévocable et l'équipe qui n'aurait pas informé de son choix sera d'office qualifiée.
- .
- 8.4 Remplacement d'un joueur (joueuse) : Une réserve non nominale peut être introduite dans une équipe. Ce remplacement éventuel ne peut s'effectuer que par un joueur (joueuse) issu (e) de la province dans laquelle l'équipe s'est qualifiée et n'ayant pas participé aux éliminatoires provinciales, dans le respect des règles générales de participation définies dans le règlement du CFMT.

9. Protection

Au niveau de la Province, aucune compétition officielle n'est autorisée, l'organisation d'un concours connexe est autorisée à partir de 15h mais devra se terminer au plus tard à la fin du championnat.

10. Remarques :

Les cas non prévus au règlement sont étudiés par le jury du jour, les décisions prises par celui-ci sont irrévocables. Le club organisateur et les participants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le club organisateur et les participants s'engagent à respecter les règles sanitaires qui seraient en vigueur le jour de la compétition.